

Château de Ségure
65240 ARREAU

Séance du 20 juillet 2017

N° 2017-112

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 20 juillet, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (51) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CANTONY Christophe, CASTET Bertrand, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORGUE Pierre, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Présents non votants (2) : FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-Christine

Titulaires absents (7) : ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, DESCOUENS Bernard, BRUN Jean, VIDALON Patricia, BRUN Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6) :
Mme DELCASSO Maryse à M. BUERBA Jean-Pierre
M. MUR Raymond à Mme DESMARAIS Nadine
M. CARTAN Olivier à M. LACAZE Noël
M. MIR André à M. FORGUE Pierre
Mme POME Maryse à M. MIR Jean-Henri
M. ROCA Jacques à Mme NARS Aline

Monsieur Alain DUBERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose qu'en 2016, la Communauté de communes des Véziaux d'Aure s'est lancée dans une démarche d'élaboration d'un plan de paysage à l'échelle des 9 communes de son territoire (Ancizan, Aulon, Barrancoueu, Bazus-Aure, Cadéac, Gouaux, Guchen, Grézian et Lançon). En préalable de ce projet, la Communauté de communes des Véziaux d'Aure a été lauréate du deuxième Appel à Projet Plan de Paysage initié en Janvier 2015 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie également du soutien technique et financier du Parc National des Pyrénées au titre de sa zone d'adhésion.

Afin de réaliser les travaux de prestation intellectuelle et mettre en œuvre l'animation nécessaire à l'élaboration du plan de paysage, le groupement *Atelier Paysage Graziella Barsacq / Art des Villes Et des Champs* a été retenu dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (notification le 11 août 2016) dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Communauté de communes des Véziaux d'Aure.

Ce Marché d'un montant total de 60 727,50€ TTC se décline suivant un découpage de la prestation comportant une tranche ferme (comprenant la caractérisation des unités paysagères et la définition des Objectifs de Qualité Paysagère) et une tranche conditionnelle (production d'un plan d'action).

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	57
Dont 6 procurations	
Votes pour : 57	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	12 juillet 2017

OBJET : Plan de Paysage –
tranche conditionnelle

SOUS-PREFECTURE

28 JUIL. 2017

BAGNERES-de-BIGORNE

Au niveau du plan de financement, un montant de 38 000€ de subventions est acquis et le montant du reste à charge à financer par le maître d'ouvrage est de 22 727,50€ TTC.

Pour mémoire : une partie des subventions a été versée (15 250 €) sur le budget 2016 de l'ex CCVA, et 2 paiements ont été effectués auprès du prestataire pour un montant de 28 545,30€ TTC :

- Facture n°1 (acompte) d'un montant de 8 292,90€ TTC payée en date du 05/10/2016 par l'ex CCVA,
- Facture n°2 (solde phase 1 – 20% phase 2) d'un montant de 20 252,40€ TTC payée en date du 12/05/2017 par la CCAL.

PLAN DE PAYSAGE		
Véziaux d'Aure		
Prestation d'étude - G. BARSACQ / M. RIPOCHE		
Détail de la prestation	Total Tranche ferme (phase 1 et 2) HT	34 553.75 €
	<i>Phase 1</i>	21 096.25 €
	<i>Phase 2</i>	13 457.50 €
	TVA 20%	6 910.75 €
	Total Tranche ferme (phase 1 et 2) TTC	41 464.50 €
	Total Tranche conditionnelle (phase 3) HT	16 052.50 €
	TVA 20%	3 210.50 €
	Total Tranche conditionnelle (phase 3) HT	19 263.00 €
	TOTAL TF + TC HT	50 606.25 €
	TVA 20%	10 121.25 €
TOTAL TF + TC HT	60 727.50 €	

Financement	<i>PN Pyrénées paiement acompte</i>	4 000.00 €
	<i>DREAL paiement 1 phase 1</i>	11 250.00 €
	<i>DREAL paiement 2 phase 1</i>	3 750.00 €
	<i>DREAL phase 2</i>	15 000.00 €
	<i>PN Pyrénées paiement solde</i>	4 000.00 €
	Total subventions	38 000.00 €
	Autofinancement Véziaux	22 727.50 €
TOTAL financement	60 727.50 €	

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et l'extension du périmètre de la Communauté de communes des Véziaux d'Aure réalisée dans le cadre de la loi NOTRe, c'est à présent la Communauté de communes Aure Louron qui est maître d'ouvrage de ce Marché qui concerne 9 communes sur les 47 de ce nouveau périmètre.

La tranche ferme de l'étude arrivant à échéance et les travaux ayant donné pleine satisfaction, les communes des Véziaux d'Aure souhaitent aller au bout de cette démarche et sollicitent la CC Aure Louron pour affermir la tranche conditionnelle du Marché sachant que la part d'autofinancement représentant un montant de **22 727,50€** sera intégralement financée par les 9 communes concernées (Ancizan, Aulon, Barrancoueu, Bazus-Aure, Cadéac, Gouaux, Guchen, Grézian et Lançon), selon une clé de répartition basée sur l'apport de fiscalité 2016 de chacune des communes à la CCVA.

Il convient d'ajouter à cet autofinancement la somme de 800€ inscrite au BP 2017 de la CCAL, dont 500€ pour l'organisation d'un forum et 300€ pour des frais de déplacements de l'agent en charge de ce dossier, soit un total global de **23 527,50€**.

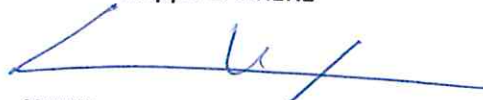
Financement Plan de Paysage sur la base de la fiscalité 2016 apportée par chaque commune à l'ex CCVA	Ancizan	19,87%	4 674,91
	Cadéac	21,32%	5 016,06
	Grézian	6,53%	1 536,35
	Guchen	24,50%	5 764,24
	Barrancoueu	1,55%	364,68
	Bazus Aure	8,64%	2 032,78
	Gouaux	3,11%	731,71
	Lançon	2,77%	651,71
	Aulon	11,71%	2 755,07
	TOTAL	100%	23 527,50

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, sous réserve de délibérations concordantes par les communes concernées, le Conseil Communautaire :

- Affermit la tranche conditionnelle du marché ;
- Adopte le financement du plan de paysage tel qu'exposé par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Le Président,
 Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
 Château de Ségure
 65240 ARREAU

